

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 04/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christophe BENAC

Présents : 10

**Présents :** Christophe BENAC, Mélanie GARDOU, Marie-Françoise  
GUITARD, Gilbert HEREIL, Carole DUGOUCHET, Serge LANGLES,  
David RIVIERE, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel  
GARDOU

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

**Représentés:** Muriel RENOU par Carole DUGOUCHET

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Anne SOLEILHAVOUP

**Objet: Délibération approuvant la fongibilité des crédits - 2023\_2\_3**

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-3-5 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés le conseil municipal décide :**

- D'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

**Anne SOLEILHAVOUP**

*Anne Soleilhavoup*



Le Maire

**Christophe BENAC**

*Christophe Benac*



Publié sur le site de la commune le : 21/04/2023

|   |
|---|
| RF<br>Préfecture de Cahors  |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 21/04/2023<br>046-214603037-20230411-2023_2_3-DE |